



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 49608

### Texte de la question

M. François Deluga alerte M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la disparition programmée du Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée (CTPS). En effet, le décret du 8 juin 2006, relatif à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif, abolit l'existence même de ce type d'instance dès juin 2009. Le CTPS, par sa production régulière de dossiers, fournit la démonstration de toute son utilité dans la pratique professionnelle des " éducateurs de rue ". Par ses analyses et sa vocation de pôle référentiel, le CTPS constitue un élément essentiel de l'orientation évolutive des pratiques éducatives auprès des jeunes en difficulté dans les quartiers sensibles. Il lui demande ce que le Gouvernement compte faire concernant le maintien de cette instance, confirmant ainsi son utilité et sa pertinence.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Deluga](#)

**Circonscription :** Gironde (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49608

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 mai 2009, page 4818

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)